



Communauté de Communes

N°DEL2025-37

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, dix avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (27)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Jean-Marie BOUCHEZ donne procuration à M. Yves LOUBES, M. Guillaïn DE FRANCE donne procuration à M. Christian DEBLOIS, Mme Florence DEMOY donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à M. Sylvain GOUPIL, M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN, Mme Nicole TUAL donne procuration à M. Etienne FRERE (7)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Jocelyne BRASSEUR, M. Stéphane DECULTOT, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (4)

DEL2025-37 Approbation du PAMS du bassin de mobilité Est de l'Oise

Rapporteur : Monsieur Renaud BOURGEOIS

La loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 introduit l'obligation d'élaborer des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS). Ces plans visent à garantir une mobilité accessible et équitable pour tous, en particulier pour les personnes en situation de précarité, de handicap, de vulnérabilité sociale, les jeunes en apprentissage et les personnes à la recherche d'un emploi.

Une concertation a été mise en place par la Région Hauts-de-France avec notamment les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), afin d'élaborer un PAMS à l'échelle de chaque bassin de mobilité. Le présent plan d'actions concerne le bassin de mobilité Est de l'Oise.

La démarche a été menée en deux temps avec une première phase de diagnostic et une seconde phase permettant d'identifier les actions réalisables ou engageables sur la période 2025-2029. Les acteurs du bassin Est de l'Oise ont défini collectivement quatre enjeux qui correspondent à autant de défis à relever dans ce territoire en matière de mobilité, plus particulièrement pour répondre aux besoins des personnes vulnérables.

- Enjeu 1 : Une meilleure connaissance des besoins et des services de mobilité pour mieux informer la population
- Enjeu 2 : La coordination des acteurs de la mobilité
- Enjeu 3 : La recherche d'un équilibre territorial dans l'offre de mobilité
- Enjeu 4 : La mobilisation des acteurs autour de problématiques spécifiques

Ce PAMS met l'accent sur la nécessité de valoriser et de mieux faire connaître les nombreux dispositifs et services existants. Les 15 actions retenues visent à renforcer l'écosystème de la mobilité solidaire et à poser les bases solides d'un partenariat pour mieux se coordonner, mutualiser les moyens, gagner en efficacité et garantir une mobilité solidaire et équitable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports et son article L 1215-3,

Vu la délibération n° 2025.00222 du Conseil général en date du 30 janvier 2025, approuvant le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Est de l'Oise,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de délibérer en faveur d'un Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

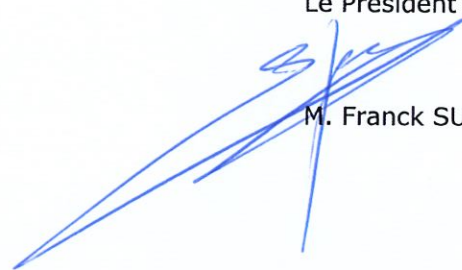
- **Approuvé** le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Est de l'Oise joint en annexe
- **Approuvé** la signature de la convention annexée à la présente délibération,
- **Chargé** le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	27
Nombres de suffrages exprimés :	34
Pour :	34 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAUT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	

Date de convocation :

3 avril 2025

Le Président



M. Franck SUPERBI